



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mars 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 Avril 1996

**Convention particulière Université/Conseil Général/Ville de Niort  
1994/95 - Paiement des coûts de fonctionnement par Collectivité**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON

***Conseillers :***

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme  
Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire  
MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme  
Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia  
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme  
Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme  
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric  
ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise  
GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène  
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés :**

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

DELIBERATION D96096

**Convention particulière Université/Conseil Général/Ville de Niort 1994/95 - Paiement des coûts  
de fonctionnement par Collectivité**

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Suite au contrôle exercé par la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de l'ADESTE (Association pour le Développement d'un Enseignement Supérieur Tourné vers les Entreprises), ayant entraîné la dissolution de cette association, la convention du 13 novembre 1988, qui régissait les modalités de fonctionnement et de financement des enseignements supérieurs de Poitiers, délocalisés à Niort jusqu'à l'année universitaire 93/94, est devenue caduque.

Une nouvelle convention cadre a été signée avec les deux collectivités (Ville de Niort et Conseil Général) et l'Université de Poitiers, prenant effet à compter de l'année universitaire 1995/96.

Pour l'année 94/95 et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 1995, la participation de la Ville de Niort est versée directement à l'Université de Poitiers.

Afin de permettre à l'Université d'encaisser ces sommes, il convient d'établir une convention particulière tripartite applicable exclusivement à l'année universitaire 94/95.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention Université / Conseil Général / Ville de Niort,
- autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)